



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_6-DE
Reçu le 04/03/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le vendredi 1er mars 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 26 février 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Lucie MOULIN – Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Dominique DALMASSO à Jean-Charles QUERCIA - Sébastien VASSALLO à Lucie MOULIN - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Florent REYNAUD

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_6

**Objet : 06 — 3.3 – ENTREPOT SNCF DE TENDE –
CONVENTION D'OCCUPATION**

Le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 5 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé la convention d'occupation d'un immeuble dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France situé à proximité de la gare de Tende. Cette convention, dont la durée avait été fixée à 5 ans est arrivée à échéance.

RFF, par le biais de la société ESSET mandataire de RFF, a fait connaître ses conditions de renouvellement pour 115 m² d'entrepôt et 150 m² de terrain attenant :

- Durée : 10 ans à compter du 1/07/2020
- Montant : 2.850 € HT par an à compter du 1/7/2024
- Indexation : indice ILAT (référence : 1^{er} trimestre 2020 soit 115.53)
- Provision pour charges : 285,00 € par an à compter du 1^{er} juillet 2024
- Frais de dossier : 1.000 € HT

Compte tenu que ce bâtiment est bien situé et qu'il abrite des véhicules municipaux, la commune a grand intérêt à renouveler la convention d'occupation de cet immeuble.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance et il sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** le renouvellement de la convention d'occupation d'un immeuble dépendant du domaine public de RFF situé à proximité de la gare de Tende aux charges et conditions décrites ci-dessus
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :